

## Tarifs (Contribution et restauration) Année scolaire 2026/2027

Les tarifs dépendent de la catégorie dans laquelle vous vous situez, elle est déterminée par votre quotient familial de La CAF (QF). Le tarif de contribution des familles est dégressif à partir du deuxième enfant.

Celui-ci vous permet de vous situer dans l'une des cinq catégories suivantes :

Quotient CAF	< à 500 €	De 501 € à 750€	De 751 € à 900 €	> à 900 €	Choix de la Famille
Catégorie	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>

Catégories	Contribution des familles		Demi-pension 4 repas à ajouter à la contribution des familles		Demi-pension 5 repas à ajouter à la contribution des familles	
	Montant mensuel (Arrhes déduites)	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel
Catégorie A	<b>85,73 €</b>	992 €	<b>122,84 €</b>	1 106,00 €	<b>149,22 €</b>	1 343,00 €
Catégorie B	<b>99,53 €</b>	1 116 €				
Catégorie C	<b>106,54 €</b>	1 179 €				
Catégorie D	<b>113,33 €</b>	1 240 €				
Catégorie E	<b>134,03 €</b>	1 426 €				

Ces tarifs sont forfaitaires, sur 9 mois. Ils sont les mêmes tous les mois, quel que soit le nombre de jours de scolarité, de repas.

Frais de dossier (nouvel élève) : 25 €

Ticket repas : 8,85 €

**Arrhes à l'inscription (qui seront déduites de votre facture annuelle de septembre) :**

- Externes et demi-pensionnaires : 220 €

**Conditions de règlement :**

- 9 prélèvements (du 5 octobre au 5 juin : l'échéance d'octobre pouvant être décalée)

- virement directe de la famille (un iban peut vous être fourni)

\* demi-pension 4 repas : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

**Tous nos tarifs et prestations sont à retrouver sur la convention financière.**

